

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **7 décembre 2022**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **22**
Nombre de pouvoirs : **7**

Le quatorze décembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sandra DELIBIT à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER ; M. Adrien SEIXAS à Mme Marilou PADILLA-RATELADE et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20221214-021

Matière : 3.6.1 - Domaine et patrimoine – actes de gestion du domaine privé – classement et déclassement

Objet : CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL PRIVE – IMPASSE PRE MORNAC

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis des domaines en date du 11 août 2022 évaluant la valeur vénale du terrain à 13.00 € / m² ;

Considérant que la cession de cette emprise représente une opportunité pour l'implantation de nouveaux ménages dans la Ville ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la cession de la surface concernée de parcelle cadastrée section AH numéro 157 à M et Mme PONS pour un montant de 13 € / m², hors frais notariés à la charge de l'acquéreur. Les frais de bornage étant pris en charge par la Ville ;
- d'autoriser à la division et la mise à jour du cadastre par le géomètre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20221214-DL20221214-021-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022
Date de mise en ligne : 19/12/2022



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE